

**Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE**

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Emmanuel PAYEUR, à la salle des fêtes Maurice BOUCHOT compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, le mardi seize février deux mille vingt et un à vingt heures et trente minutes.

La convocation a été adressée le 10 février 2021 avec l'ordre du jour suivant :

- Demande de subventions auprès des partenaires dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes
- Demande de subventions auprès des partenaires dans le cadre du projet d'aménagement urbain et viabilisation de la zone des BRASCOTTES
- Convention de prestation de mise à disposition d'un élévateur mobile de personnel avec la commune d'ECROUVES
- Contrat groupe assurance santé : mandatement du CDG54 pour effectuer une nouvelle consultation
- Subvention 2021 accordée à l'Association « Radio DECLIC »
- Subvention 2021 accordée à l'association « Une Oasis, Une Ecole »

Etaient présents Messieurs et Mesdames : BOMBARDIERI Jean, CUIENNET Jean-Noël, GALICHET Hélène, GALLAND Mireille, IJABI Sakina, KOCH Marie-Laure, MILITCH Florian, MOREL Nadine, MOULIN Daniel, PAYEUR Emmanuel, PEIFFER Gwenaël, POTERLOT Didier, ROBERT-LOUIS Sylvain et ROUSSEL Marie-Claude.

Absente excusée : Mme Céline BUFFET.

M. Sylvain ROBERT-LOUIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**- Demande de subventions auprès des partenaires dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une l'étude relative au projet de rénovation de la salle des fêtes Maurice BOUCHOT a été effectuée par l'Atelier d'Architecture A<sup>2</sup>BC (TOUL).

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le programme de rénovation de la salle des fêtes Maurice BOUCHOT dont l'estimation du montant s'élève à **134 545.30 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme de travaux pour la rénovation de la salle des fêtes Maurice BOUCHOT pour un montant de **134 545.30 € HT**,
- APPROUVE le plan de financement proposé,
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 40 % des dépenses éligibles et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 40 % des dépenses éligibles et de la **Région Grand EST**.
- d'autoriser le Président à signer tous documents concernant ce dossier.

**- Demande de subventions auprès des partenaires dans le cadre du projet d'aménagement urbain et viabilisation de la zone des BRASCOTTES**

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'étude relative au projet d'aménagement urbain et viabilisation de la zone des BRASCOTTES effectuée par MP2I-CONSEIL (CHALIGNY).

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le projet d'aménagement urbain et viabilisation de la zone des BRASCOTTES dont l'estimation du montant s'élève à **430 538.50 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme de travaux pour la rénovation de la salle des fêtes Maurice BOUCHOT pour un montant de **430 538.50 € HT**,
- APPROUVE le plan de financement proposé,
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 20 % des dépenses éligibles et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 20 % des dépenses éligibles, l'aide du **Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle** et de la **Région Grand EST**.
- d'autoriser le Président à signer tous documents concernant ce dossier.

**- Convention de prestation de mise à disposition d'un élévateur mobile de personnel avec la commune d'ECROUVES**

Le Maire rappelle au Conseil municipal de la nécessité ponctuelle d'utiliser un élévateur mobile de personnel, avec chauffeur, lors de travaux en hauteur. La commune d'Ecrouves disposant de ce genre de matériel en proposant la location par convention, celle-ci étant arrivée à échéance le 31/12/2020, il convient de la renouveler. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à renouveler et à signer la convention de prestation de mise à disposition d'un élévateur mobile de personnel avec chauffeur avec la commune d'ECROUVES pour un coût de **67.00 € T.T.C./h + main d'œuvre à 25.00 € T.T.C./h à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021** renouvelable deux fois par tacite reconduction.

**- Contrat groupe assurance santé : mandatement du CDG54 pour effectuer une nouvelle consultation**

Le Maire expose au Conseil municipal :

- l'opportunité pour la commune de Chaudeney-sur-Moselle de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de gestion 54 peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion en date du 7 décembre 2020

**Décide :**

Depuis la parution du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents dans un cadre défini.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux centres de gestion de lancer une offre groupée en matière de complémentaire santé afin de mutualiser la couverture des agents de Meurthe & Moselle les frais de santé non couverts ou partiellement couverts par l'assurance maladie : frais médicaux, hospitalisation, pharmacie, dentaire, etc.

Le précédent contrat de complémentaire santé arrive à son terme au 31 décembre 2021. Le centre de gestion a la possibilité de lancer, pour le compte des collectivités du département, un nouvel appel d'offre afin d'obtenir les tarifs les plus avantageux et les offres les plus appropriées aux besoins des agents, auprès d'opérateurs d'assurance.

Pour ce faire, le Maire de Chaudeney-sur-Moselle charge le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

**Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2022.**

La présente délibération n'engage pas la collectivité à souscrire au contrat.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

**- Subvention 2021 accordée à l'Association « Radio DECLIC »**

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de l'Association pour la Communication dans le Toulois « **Radio Déclic** » pour 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention :

- de **300 €** à l'Association pour la Communication dans le Toulois « Radio Déclic »,

**- Subvention 2021 accordée à l'association « Une Oasis, Une Ecole »**

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention l'association « Une Oasis, Une Ecole » pour 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser une subvention vu le partenariat avec les écoles de Chaudeney :

- de **300 €** à l'association « Une Oasis, Une Ecole » pour participer aux divers projets en partenariat avec l'association mauritanienne « Les lueurs de l'espoir » :

\* aide au fonctionnement du centre d'enfants,

\* participation à la campagne de sensibilisation pour promouvoir la scolarisation des jeunes filles,

\* poursuite du partenariat avec les écoles du Toulois dès que les conditions sanitaires le permettront

\* et aide pour l'adduction d'eau potable à Aghmourt.

*Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 17/02/2021 et transmis au contrôle de légalité le 18/02/2021.*

Le Maire,  
E. PAYEUR

